

RETROCHAP *(PROJET)*

Rapport financier sur l'année 2024 à l'Assemblée Générale 2025



Les statuts de RETROCHAP stipulent dans l'article 9 relatif au rôle de l'Assemblée Générale :
« Elle délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Comité de Direction et à la situation morale et financière de l'association ».

Le rapport sur l'activité de RETROCHAP durant l'année 2024 ainsi que le rapport de gestion (rapport moral) font l'objet de documents distincts, également soumis au vote de l'Assemblée Générale.

1. Faits marquants ayant une incidence sur les comptes de l'année 2024

Au titre de l'année écoulée il y a lieu de porter devant l'assemblée les faits marquants qu'il convient de mentionner dans le présent rapport pour la parfaite appréciation des comptes de l'année 2024.

Depuis plusieurs années l'économie de l'association est marquée par la restauration de véhicules anciens et notamment par celle de la 402, prouesse technique s'il en est !

En effet devrions-nous parler de « reconstruction » tant les équipes de bénévoles ont dû recréer à l'identique d'éléments qui étaient incomplets, voire disparus dans l'épave récupérée par RETROCHAP.

L'an dernier déjà le niveau d'avancement de la restauration de la 402 constituait un fait marquant au regard de l'état du véhicule après quatre années de chantier. 2024, la cinquième année, aura été marquée par l'aboutissement du projet. Depuis avril, mois de son inauguration, la 402 achevée est parfaitement roulante.

Une première expertise du véhicule intervenue en novembre 2022 a valorisé le véhicule en son état d'avancement de restauration de l'époque à 7 000 €. L'expertise de la 402, réalisée en novembre 2024, conclut à une valorisation de 16 000 € dont il convient de tenir compte dans l'actif de l'association tout en observant une réserve de prudence vu l'absence de marché pour un telle voiture. C'est la raison pour laquelle une décote théorique de 10 % a été appliquée pour compléter la valorisation la 402 à l'actif du bilan à hauteur de 14 400 € par le crédit du compte de résultat. Par ailleurs depuis avril 2024, il convient de constater l'amortissement comptable de la 402, possible sur trois ans.

Ainsi les comptes 2024 de Retrochap enregistrent-ils d'une part, en produits pour 7 400 € le complément de valeur de la 402 et d'autre part, en charges pour 3 600 € la dotation à son amortissement depuis le 1^{er} avril, soit 9 mois. Ces deux opérations en cumul bonifient le résultat annuel pour 3 800 € sans incidence sur la trésorerie du fait de l'absence de flux financier.

Sur un autre plan, l'année 2024 a été marquée, après 2022, par la seconde édition du salon des métiers de la restauration des véhicules d'époque qui s'est déroulée les 21 et 22 septembre à l'Espace Béraire mis à la disposition de Retrochap par la commune de La Chapelle Saint Mesmin. Il convient également de mentionner les 7 et 8 septembre la première édition de la Ligérienne, sortie en anciennes sur deux jours qui constitue une innovation de l'année. Ces deux événements ont généré en charges et en produits un total de flux financiers nouveaux par rapport à 2023 pour environ 9 000 € sans pénaliser le résultat annuel de l'association.

Enfin comme l'an dernier les comptes 2024 inscrivent au bilan des charges et produits constatés d'avance liés principalement aux acomptes versés et reçus dans le cadre du séjour annuel programmé au printemps de l'année suivante. Ces acomptes sont sans impact sur le résultat annuel. Ils constituent cependant au terme de l'année écoulée un solde net de trésorerie affectée temporairement à une opération future à hauteur de 8 850 €.

Pour conclure, s'il ne s'agit pas d'un fait marquant propre à l'année 2024, l'attention peut être portée sur l'évolution depuis 2020 des masses financières qui découlent de l'activité déployée par RETROCHAP et montrent combien compte désormais l'association dans le paysage départemental de l'automobile d'époque. En effet alors que le nombre d'adhérents a progressé de plus de 60 % lors quatre dernières années, le poids économique des activités mises en œuvre, dont tous les membres peuvent profiter, marque avec un multiplicateur de 4,3 une évolution beaucoup plus forte.

	2020	2021	2022	2023	2024
Produits	19 683,10 €	22 101,69 €	59 918,03 €	54 181,41 €	85 905,43 €
Charges	17 981,63 €	24 500,93 €	53 087,25 €	52 388,81 €	80 018,32 €
Résultat	1 701,47 €	-2 399,24 €	6 830,78 €	1 792,60 €	5 887,11 €

2. La présentation des comptes

La méthode d'élaboration des comptes n'a pas été modifiée par rapport aux années précédentes. Comme antérieurement la présentation comprend à la fois une approche synthétique et détaillée par activité ainsi que le formalisme comptable requis pour le dépôt et la justification des dossiers de subvention. A noter également que les comptes sont justifiés par rapport aux soldes de trésorerie avec un tableau de passage du résultat annuel à la variation de ceux-ci.

En conséquence, il est possible dans les lignes qui suivent de rendre compte de la situation financière de RETROCHAP selon trois optiques, chacune de celles-ci restituant naturellement le même résultat.

3. Les comptes de l'exercice 2024

Le résultat 2024 de RETROCHAP ressort en excédent à hauteur de 5 887,11 € contre un excédent de 1 792,60 € en 2023. Les faits marquants exposés plus haut expliquent en grande partie la forte variation du résultat qui cependant ne constitue pas le seul indicateur de la santé financière de l'association pour laquelle une vision élargie est requise. Ci-après à partir des données comptables à fin 2024 sont exprimés trois regards qui nourrissent et complètent l'éclairage d'ensemble.

3.1 Sur la situation bilantielle.

RETROCHAP BILAN au 31 DECEMBRE 2024

Actif brut		Amortissements	Actif Net	31/12/2023	Passif		31/12/2023
Actif immobilisé	15 100,00 €	3 600,00 €	11 500,00 €	7 700,00 €	Réserves antérieures	14 250,40 €	12 457,80 €
Créances	2 000,00 €		2 000,00 €	2 648,15 €	Résultat de l'exercice	5 887,11 €	1 792,60 €
Stocks	328,54 €		328,54 €	257,56 €	TOTAL DES RESERVES	20 137,51 €	14 250,40 €
Banques	17 342,21 €		17 342,21 €	20 592,95 €	Dettes	153,63 €	724,51 €
Caisse	425,39 €		425,39 €	126,25 €	Produits Perçus d'avance	11 305,00 €	16 350,00 €
TOTAL	35 196,14 €	3 600,00 €	31 596,14 €	31 324,91 €	TOTAL	31 596,14 €	31 324,91 €
Variation de trésorerie depuis le 31/12 n-1							-2 951,60 €

Passage du résultat comptable à la variation de trésorerie

Résultat comptable 2024		5 887,11 €
Charges et Produits 2023 sans flux 2024		- 14 426,36 €
Reprise des chqs non débités à fin décembre 2023	- 724,51 €	
Reprise des produits constatés d'avance en 2023	- 16 350,00 €	
Reprise des charges constatées d'avance fin 2023	2 648,15 €	
Charges et produits constatés d'avance en 2024		9 305,00 €
Acomptes aux tiers versés ou repris pour séjour Norman	- 2 000,00 €	
Acomptes reçus en PCA en 2024 pour séjour 2025	10 850,00 €	
Cotisations 2025 encaissées lors du Rdv de 12/2024	455,00 €	
Variation de stock avec flux en 2024 - chqs non débités ou FNP 2024		- 70,98 €
Chqs non débités ou FNP 2024		153,63 €
stock 2024	70,98 €	
Investissements 2024		- 7 400,00 €
Dotation aux amortissements 2024		3 600,00 €
Total		- 8 838,71 €
Variation de trésorerie 2024 - 2023		- 2 951,60 €

Si les totaux, actif et passif, du bilan montrent une relative stabilité par rapport à 2023, ils marquent, dans la décomposition par rubrique, la photographie des situations au 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre 2024 Rétrochap dispose en trésorerie d'un montant de 17 767,60 € contre 20 719,20 € un an auparavant. Ces deux soldes intègrent les acomptes versés et reçus au titre du séjour programmé au printemps suivant. En isolant l'incidence de ces acomptes les soldes de trésorerie disponible ressortent à fin 2024 à 8 917,60 € contre 7 017,35 € à fin 2023, soit une amélioration de 1 900,25 € qu'il faut tempérer par 455 € de cotisations 2025 encaissées par carte bancaire lors du rassemblement de véhicules de décembre 2024, ceci alors qu'en 2023 l'association n'était pas outillée pour accepter les paiements par carte bancaire.

Par rapport à la situation bilantielle de 2023, les autres variations s'expliquent comme suit :

- En actif immobilisé, comme indiqué plus haut par le complément de valorisation de la 402 pour 7 400 € et par la dotation annuelle son amortissement pour 3 600 €
- En créances par l'acompte versé fin 2024 en confirmation de réservation pour le séjour de printemps 2025 en Normandie.
- En stock par l'inscription de la valeur de consommables qui seront vendus à la buvette en 2025. La variation de stock par rapport à l'année précédente demeure faible en montant.
- En dettes au passif figurent pour 153,63 € le montant des chèques émis et non encaissés au 31 décembre 2024. Ce montant est inscrit en dettes, la concordance des soldes comptables du poste « banque » avec les soldes chez l'établissement bancaire prévalant dans le système comptable de l'association.
- Les produits perçus d'avance inscrits au passif du bilan sont constitués par les acomptes versés par les adhérents inscrits au séjour du printemps 2025 en Normandie.
- Seul le résultat de l'exercice achevé influe sur le total des réserves inscrites au passif du bilan. Ces réserves sont constituées pour moitié environ par la trésorerie disponible après paiement des dettes et encaissement des créances, et pour l'autre moitié par la valeur de l'actif immobilisé et des stocks.



3.2 Sur le compte de résultat

Sous le format comptable imposé pour les demandes de subvention le compte de résultat de RETROCHAP est présenté en € dans le tableau qui suit sans qu'il reflète l'image financière des différentes activités.

RETROCHAP - COMPTE DE RESULTAT en € Année 2024

CHARGES	Budget initial 2024	réel fin 12/2023	Réel 12/2024	PRODUITS	Budget initial 2024	réel fin 12/2023	Réel 12/2024
60 - ACHATS	15630,75	16486,40	22209,40	70 - VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	66304,50	46297,96	69122,64
Achats matières et fournitures	12376,70	12793,35	15823,08	P Ventes, produits finis, prestations de sce	66304,50	46297,96	69122,64
Autres fournitures	3254,05	3693,05	6386,32	73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION			
61 - SERVICES EXTERIEURS	2746,25	2062,33	1878,39	P Dotations et produits de tarification			
Locations	900,00	1341,74	802,80	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2100,00	600,00	800,00
Entretien et réparation	400,00			P Subventions d'Etat			
Assurance	1446,25	651,59	1075,59	P Subventions Région			
Documentation		69,00		P Subventions Département			
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	56100,50	33617,33	51427,27	P Subventions commune	2100,00	600,00	800,00
Rémunérations intermédiaires, honoraires	50882,00	30157,40	47493,30	P subvention fonds Européens			
Publicité, Publications	4080,00	2647,59	1883,40	P Subventions Emplois aidés			
Déplacements, missions	540,00	352,55	987,98	P Subventions publiques autres			
Services bancaires, autres	598,50	459,79	1062,59	P Subventions privées			
63 - IMPÔTS ET TAXES	207,00	70,50	463,26				
Impôts taxes sur rémunérations				75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5760,00	4800,00	7320,00
Autres impôts et taxes	207,00	70,50	463,26	P Cotisations des Adhérents	5400,00	4800,00	5520,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL				P Dons reçus	360,00		1800,00
Rémunération des personnels				P Produits financiers	90,00	193,86	263,89
Charges sociales				P Produits exceptionnels	2500,00	1750,00	7400,00
Autres charges de personnel				P Transfert de charges	330,00	539,59	998,90
Autres charges de gestion courante		50,00	340,00	P Report de ressources non utilisées			
Charges financières							
Charges exceptionnelles	800,00	102,25	100,00				
Dotation aux amortissements	1600,00		3600,00				
TOTAUX	77084,50	52388,81	80018,32	TOTAUX	77084,50	54181,41	85905,43
RESULTAT EN EXCEDENT		1792,60	5887,11	RESULTAT EN DEFICIT			
TOTAUX	77084,50	54181,41	85905,43	TOTAUX	77084,50	54181,41	85905,43

Il est permis de noter que si par rapport au budget les charges marquent un dépassement de 3,8 %, les produits sont nettement plus élevés que prévu, avec une progression de 11,1 %. Et que dire au regard de l'année 2023 dont le programme était bien moins dense que celui, particulièrement chargé, mis en œuvre en 2024. Cette différence de programme se traduit par une progression des charges de 52 % et une amélioration des produits plus forte encore avec + 59 %.

La traduction financière synthétique des activités de RETROCHAP ressort en revanche dans les tableaux suivants présentés au regard du budget adopté par l'Assemblée Générale de février 2024.

RETROCHAP SUIVI BUDGET 2024 - Synthèse par activité

FIN DE MOIS :		déc-24				
Résultat par activités	Budget 2024 charges	Réel 2024 charges	Budget 2024 produits	Réel 2024 produits	Budget 2024 résultat	Réel 2024 résultat
Fonctionnement général	12 218,00 €	10 311,70 €	9 616,00 €	10 575,74 €	-2 602,00 €	264,04 €
Rassemblements de véhicules anciens	3 844,00 €	6 125,69 €	7 426,00 €	8 572,32 €	3 582,00 €	2 446,63 €
Restauration de véhicules d'époque	6 075,00 €	11 153,32 €	2 500,00 €	7 720,00 €	-3 575,00 €	-3 433,32 €
Organisation de rallyes champêtres	48 900,00 €	47 818,72 €	49 650,00 €	51 096,40 €	750,00 €	3 277,68 €
Organisation de manifestations locales	6 047,50 €	4 460,34 €	5 432,50 €	6 992,42 €	-615,00 €	2 532,08 €
Hors activité yc investissements	0,00 €	148,55 €	0,00 €	148,55 €	0,00 €	0,00 €
Subventions	0,00 €	- €	2 460,00 €	800,00 €	2 460,00 €	800,00 €
TOTAUX ACTIVITE	77 084,50 €	79 869,77 €	77 084,50 €	85 756,88 €	0,00 €	5 887,11 €
TOTAUX yc hors activité	77 084,50 €	80 018,32 €	77 084,50 €	85 905,43 €	0,00 €	5 887,11 €

Les taux de variation des charges et des produits indiqués à la page précédente traduisent le taux de réalisation apparent du budget adopté par l'Assemblée Générale. Cependant ils prennent en compte les incidences de la valorisation d'expertise de la 402 et la dotation à l'amortissement en découlant. Or lors de l'élaboration du budget 2024 il convenait de rester prudent dans l'hypothèse de valorisation de la 402 alors que sa restauration n'était pas encore tout à fait achevée. Pour cette raison le budget 2024 prenait en hypothèse de valorisation finale un montant de 9 500 €, notablement inférieure à sa valeur d'expertise effective à l'automne 2024. De même et en conséquence le budget 2024 projetait en dotation aux amortissements un montant de 1 600 € au lieu des 3 600 € nécessairement imputés dans les comptes 2024.

L'observation des résultats de chacun des quatre axes d'activité ainsi que du fonctionnement général montre que le seul axe déficitaire est celui de la restauration des véhicules d'époque, à un niveau tout proche de la prévision. Il convient ici de rappeler que d'une part ce déficit est lié au coût marginal de restauration de la 402 inclus dans sa valorisation finale et que d'autre part il intègre les coûts de la restauration en cours de l'Acadienne dont la valeur finale sera constatée dans les comptes 2025. En finalité la restauration de ces véhicules aura été constitutive d'un patrimoine financièrement sécurisant pour Rétrochap.

Le résultat de l'axe rassemblement de véhicules anciens souffre artificiellement de l'acquisition de matériels durant l'année, matériels qui permettront en année pleine à la fois une amélioration de la productivité, notamment pour la restauration, et plus de facilité pour le service, le tout augurant une amélioration de la recette pour les années futures.

L'organisation des rallyes champêtres bénéficie, en termes de résultats, de la première édition de la ligérienne qui dont le résultat s'affiche excédentaire.

En ce qui concerne l'organisation de manifestations locales, l'excédent qui ressort au niveau de la rubrique provient pour un tiers de l'excellent rendement de la bourse qui se tenait sur l'esplanade de Béraire à l'occasion du salon des métiers de la restauration de véhicules, pour une second tiers de la forte participation à la fête du Pont qui se tenait fin août à Meung sur Loire et pour le solde d'un don reçu d'un partenaire commercial auquel s'ajoutent des recettes d'insertion dans le bulletin du salon des métiers de la restauration de véhicules d'époque.

En détail analytique par dossier le compte de résultat 2024 s'établit comme suit :

Rubriques Analytiques	REEL 12/2024	Budget 2024 AG	PRODUITS	REEL 12/2024	Budget 2024 AG
Dyane/Acadiane	3 266,86 €	2 400,00 €	Dyane/Acadiane	- €	- €
Achat matériel	934,34 €	1 344,05 €	Achat matériel	- €	- €
Achats intendance	876,14 €	700,00 €	Achats intendance	- €	- €
Assurances et cotisations	1 245,59 €	1 177,50 €	Assurances et cotisations	- €	- €
Auvergne /Bretagne/Nord	27 607,79 €	29 000,00 €	Auvergne /Bretagne/Nord	28 758,00 €	29 000,00 €
Body Arms	912,00 €	1 000,00 €	Body Arms	1 040,00 €	1 000,00 €
Bourses de Baule et autres	24,00 €	25,00 €	Bourses de Baule et autres	80,00 €	40,00 €
Bourse exposition	156,20 €	82,50 €	Bourse exposition	1 826,00 €	330,00 €
Buffet AG	2 448,96 €	2 257,20 €	Buffet AG	2 900,00 €	2 376,00 €
Communication	2 137,56 €	1 755,00 €	Communication	- €	- €
Cotisations adhérents	- €	- €	Cotisations adhérents	5 520,00 €	5 400,00 €
Divers	169,53 €	105,00 €	Divers	250,40 €	- €
Fête du Pont	457,09 €	- €	Fête du Pont	1 850,00 €	990,00 €
Fonctionnement	3 045,00 €	3 027,00 €	Fonctionnement	1 013,89 €	- €
Fournitures 402	261,04 €	- €	Fournitures 402	- €	- €
Fournitures Dyane	- €	- €	Fournitures Dyane	- €	- €
Frais et incidents bancaires	108,68 €	152,25 €	Frais et incidents bancaires	- €	- €
Livre 402	- €	1 000,00 €	Livre 402	- €	750,00 €
Loto - Galette	- €	770,00 €	Loto - Galette	- €	1 260,00 €
Loyers local Baccon	660,00 €	875,00 €	Loyers local Baccon	240,00 €	- €
Inauguration 402 et Rdv mens.	- €	1 237,00 €	Inauguration 402 et Rdv mens.	- €	1 535,50 €
Rallye des Jonquilles	3 149,64 €	2 450,00 €	Rallye des Jonquilles	3 550,00 €	2 450,00 €
Rallye des lumières	4 070,06 €	2 000,00 €	Rallye des lumières	4 218,00 €	2 500,00 €
Rallye du muguet ou ligérienne	5 404,86 €	5 250,00 €	Rallye du muguet ou ligérienne	5 995,00 €	5 500,00 €
Val So Beau	2 380,78 €	400,00 €	Val So Beau	2 255,40 €	400,00 €
Rétrochap'elles	1 841,77 €	1 750,00 €	Rétrochap'elles	1 820,00 €	1 750,00 €
Rallye Avant-guerre	1 501,36 €	2 450,00 €	Rallye Avant-guerre	1 920,00 €	2 450,00 €
Rallyes d'automne	2 195,32 €	4 900,00 €	Rallyes d'automne	2 370,00 €	4 900,00 €
Rallyes promenades	64,34 €	700,00 €	Rallyes promenades	210,00 €	700,00 €
rdv mensuels	4 895,58 €	2 607,00 €	rdv mensuels	8 572,32 €	5 890,50 €
Restauration véhicules autres	- €	- €	Restauration véhicules autres	- €	- €
Restauration 402	6 539,15 €	2 500,00 €	Restauration 402	7 400,00 €	2 500,00 €
Retrait monnaie	- €	- €	Retrait monnaie	- €	- €
Salon des métiers	3 273,48 €	4 840,00 €	Salon des métiers	2 998,32 €	2 482,50 €
Sortie Rétromobile	391,20 €	330,00 €	Sortie Rétromobile	318,10 €	330,00 €
Subvention autre	- €	- €	Subvention autre	- €	360,00 €
Subvention CD 45	- €	- €	Subvention CD 45	- €	- €
Subvention Région Centre	- €	- €	Subvention Région Centre	- €	- €
Subvention FDVA	- €	- €	Subvention FDVA	- €	90,00 €
Subvention La Chapelle	- €	- €	Subvention La Chapelle	800,00 €	2 100,00 €
TOTAUX CHARGES et PRODUITS	80 018,32 €	77 084,50 €	TOTAUX PRODUITS	85 905,43 €	77 084,50 €

3.3 Sur la résistance économique

Les années 2020 et 2021 ont montré combien un arrêt prolongé des activités était préjudiciable pour l'économie des associations dont tout ou partie des recettes ont été amputées.

Au cas particulier de RETROCHAP l'absence de recettes sans qu'une réduction, voire une absence de charges, vienne totalement en compensation s'identifie notamment à trois niveaux principaux

- L'impossibilité de tenir buvette lors des rassemblements mensuels de véhicules.

- L'impossibilité de tenir des manifestations locales comme annuellement la fête du Pont ou une bourse d'échanges de pièces détachées.
- La diminution du nombre des adhérents éventuellement liée à la réduction imposée des activités

Bien d'autres circonstances externes peuvent amener une réduction des ressources, par exemple l'impossibilité pour une collectivité de poursuivre le subventionnement de l'association. Au cas particulier de RETROCHAP le montant des subventions sollicitées demeure toujours faible au regard de la totalité des ressources, limitant ainsi la sensibilité de son économie à l'obtention de financements externes. Pour autant l'obtention de subventions parfois sollicitées occasionnellement, pour certaines justement affectées, demeure une nécessité.

Aujourd'hui, avec une trésorerie courante moyenne de l'ordre de 8 000 € et des actifs cessibles le modèle économique de l'association semble suffisamment résistant, comme ce fut le cas en 2020 et 2021 sachant que le rythme activités non immédiatement contributives en recettes est toujours susceptible d'être ralenti.

Messieurs Gille HATTON et Dominique PERDOUX, vérificateurs aux comptes, proposent, après avoir mené leur mission de vérification, d'approuver les comptes de l'année 2024 présentant un résultat excédentaire de 5 887,11 €.

Le Trésorier
Patrice ABGRALL

